

DEC n° 002/2024

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec l'association « SOS Blutland » 9, rue Flaubert 59210 Coudekerque-Branche

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec l'Association SOS Blutland, représentée par Joël DEVOS – 25, rue des vieux moulins 59380 Warhem dans le cadre de la manifestation « Le printemps des poètes », un contrat pour une prestation de Jacques Yvart comprenant un concert et une rencontre avec le public.
N°de SIRET 880 337 613 00017

Date et lieu : le vendredi 22 mars à 19h00 à la médiathèque (60, place du Général de Gaulle)
Montant : – 600 € (six cents euros) au titre du cachet et 100€ (cent euros) pour le défraiement
Soit un montant total de 700€ (sept cents euros).

Date de signature du contrat : le 02/01/2024

ARTICLE 2 : la présente décision sera portée au registre des délibérations de la commune.

A Wormhout le 02/ 01/ 2024
Pour le Maire, par délégation, l'adjointe déléguée
Le Maire,

David CALCOEN

Florence DEHONDT

Acte rendu exécutoire par
dépôt en sous-Préfecture le : 02/01/2024
Publication ou notification le : 02/01/2024
Pour le Maire, par délégation, l'adjointe déléguée
Le Maire,

David CALCOEN

Florence DEHONDT

